

ASSEMBLEE DE CORSE

3 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 25 ET 26 JUILLET 2024

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

RAPORTU D'ATTIVITÀ DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA
PÈ U 2023

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 DE LA COLLECTIVITÉ DE
CORSE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Conformément à l'article L. 4422-27 du Code général des collectivités territoriales, « *Chaque année, le Président du Conseil exécutif de Corse rend compte à l'Assemblée, par un rapport spécial, de la situation de la Collectivité, de l'activité et du financement de ses différents services et des organismes qui en dépendent [...]* ».

Au-delà de la seule conformité aux dispositions législatives, ce rapport retrace les faits qui ont marqué l'activité de l'institution et de ses agences et offices en 2023. Il rend compte ainsi d'une année bouleversée par un contexte international de guerre, de tensions sociales et de forte inflation qui a touché durement les habitants de l'île et dont la Collectivité de Corse a subi les conséquences, notamment au niveau budgétaire et financier.

Sur un plan institutionnel, 2023 fut une année de dialogue avec le Gouvernement sur le futur statut d'autonomie de l'île. Un premier cycle de travail et de concertation au 1^{er} semestre a conduit à l'adoption de la délibération « *Autonomia* » du 5 juillet 2023.

La venue le 28 septembre du Président de la République devant l'Assemblée de Corse restera ainsi l'un des événements majeurs du processus en cours, lequel se poursuivra en 2024.

Par ailleurs, dans le respect des grandes orientations fixées par le Conseil exécutif de Corse pour 2023, de nombreux projets se sont concrétisés et des schémas directeurs de politiques publiques ont pu être adoptés.

Dans ce contexte, le rapport d'activité qui vous est présenté fait la recension des actions et politiques publiques mises en œuvre, référencées au travers de liens numériques qui renvoient vers les délibérations votées, articulée autour de sept axes qui recouvrent la trame normée des documents budgétaires.

Il se poursuit par une forme de bilan social de notre administration au travers de la synthèse des différents rapports réglementaires annuels produits par notre collectivité et regroupés ici : rapport social unique, rapport égalité femme-homme, rapport de développement durable.

Enfin, il s'achève sur les actions engagées pour poursuivre la construction d'une administration performante et une présentation rapide de la situation financière de la Collectivité qui met en avant certaines données issues du nouveau Compte Financier Unique (CFU) 2023. Ce dernier document contient les éléments propres à appréhender la situation financière et comptable de façon plus complète, les deux documents devant être examinés de manière complémentaire.

Le rapport annuel sur le « suivi des actes » des instances pour 2023, inscrit à l'ordre du jour de la même session, permettra d'approfondir avec un certain nombre de données concrètes la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée de Corse par le Conseil exécutif durant l'année écoulée.

Conformément au CGCT, ce rapport est soumis pour avis au Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, préalablement à son examen par l'Assemblée de Corse où il donne lieu à débat.

Je vous prie de bien vouloir en prendre acte.